



185 avenue de Fontainebleau
77310 - Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél. : 01.60.65.20.20
Fax : 01.60.65.43.43

Exemplaire à retourner au Pôle Ressources Financières - Régie Unique

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE CONDITIONS GENERALES

Ce prélèvement concerne la facturation mensuelle de la **Régie Unique**.

Les activités dont le règlement est prélevé sont les suivantes :

- Multi-Accueils,
- Ateliers parents/enfants,
- Ludothèque,
- Accueil de Loisirs Maternel,
- Accueil de Loisirs élémentaire,
- Accueils périscolaires et NAP
- Adhésion annuelle accueil périscolaire, repas, vacances, séjours et veillées du service Jeunesse,
- Musique, danse et théâtre,
- Stages sportifs.

Afin d'autoriser le prélèvement automatique sur votre compte bancaire ou postal, vous devez nous fournir un relevé d'identité bancaire, postal, ou Caisse Nationale d'Epargne. A réception du R.I.B., nous vous remettons un formulaire de Mandat de Prélèvement SEPA à signer et à nous retourner.

- Lorsque vous choisissez le prélèvement automatique, il devient le seul mode de paiement pour la facturation mensuelle.
- Un courrier de votre part suffit pour interrompre le prélèvement automatique. Cette interruption prendra effet le mois suivant.
- Ce prélèvement sera effectué au cours de la première quinzaine du mois.
- Si vous contestez une facture, la régularisation sera effectuée le mois suivant.
- Au-delà de deux rejets par la banque, la procédure de prélèvement automatique sera annulée, et les frais de traitement portés à votre charge.

Engagement d'adhésion

Nom : **Prénom** :

Demeurant :

.....

M'engage à respecter la procédure du prélèvement automatique pour la facturation de la Régie Unique mensuelle.

Date :

Signature
Précédée de la mention manuscrite « **Lu et Approuvé** »